

/TO.  
REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 97-230 DU 12 MAI 1997

Portant nomination de Monsieur Appolinaire  
HACHEME en qualité d'Ambassadeur  
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la  
République du BENIN près la République  
d'ANGOLA avec résidence à KINSHASA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 9 Avril 1996 portant composition du Gouvernement
- VU le Décret N° 97-93 du 28 février 1997 portant attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU le Décret N° 96-483 du 28 octobre 1996 portant nomination de Monsieur Appolinaire HACHEME en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du BENIN près la République du Zaïre ;
- Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 Avril 1997

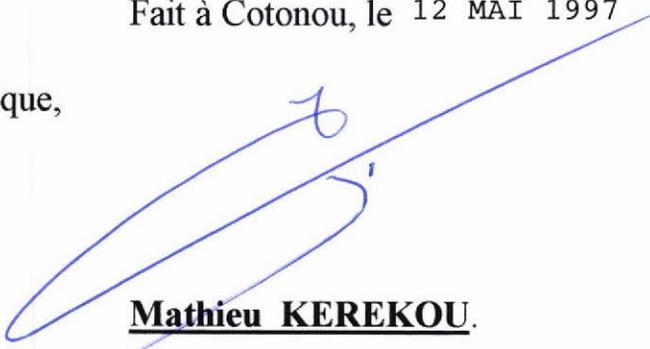
**DECRETE**

**Article 1er** : Monsieur Appolinaire HACHEME est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du BENIN près la République d'Angola avec résidence à KINSHASA.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 12 MAI 1997

Par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat,  
 Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU.**

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination  
 de l'Action Gouvernementale et des Relations  
 avec les Institutions,



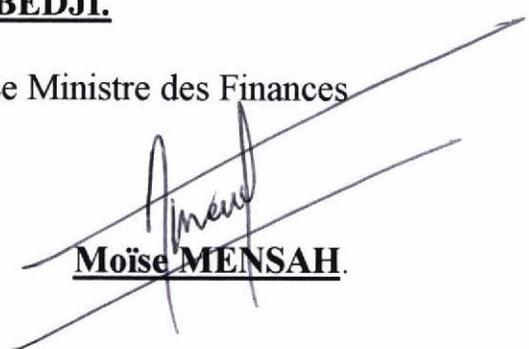
**Adrien HOUNGBEDJI.**

Le Ministre des Affaires Etrangères  
 et de la Coopération,



**Pierre OSHO.**

Le Ministre des Finances



**Moïse MENSAH.**

**Ampliations** : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 4 MAEC 4 PM 4 MF 4 Autres  
 Ministères 15 SGG 4V DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC  
 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEB 3  
 Intéressés 1 JO 1.